

# Introduction

**D**epuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le développement des sociétés occidentales se construit sur une économie de marché. Dans le même temps, la durée de vie s'allonge, le confort s'accroît et l'accès à nombre de services et de biens s'améliore. Ce mode de développement prend néanmoins appui sur une exploitation de plus en plus intense des ressources naturelles, ce qui n'est pas sans conséquences en termes de dégradations : pollution, disparition d'espèces animales ou végétales, voire apparition d'espèces invasives ...

Ce mode de développement devient progressivement inégalitaire. Les écarts entre les riches et les pauvres se creusent, tant à l'échelle internationale, entre le Nord et le Sud, qu'au sein même du pays.

L'enjeu majeur du développement durable consiste en particulier à imaginer les actions à conduire pour vivre ensemble dans un espace limité, et avec les ressources existantes. Cela suppose que les comportements actuels ne soient pas générateurs de tensions, pour les années à venir, entre les communautés.

En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement publie le rapport intitulé « *Our common future* » (Notre avenir à tous). Celui-ci appelle, au niveau international, à prendre en compte globalement le développement de la planète, croisant problématiques sociales, environnementales et économiques. Une première définition du concept de développement durable est alors avancée, encore d'actualité : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Dans la continuité des travaux, l'Organisation des Nations Unies organise en 1992 à *Rio de Janeiro* un sommet international consacré à l'environnement et au développement : le « Sommet de la Terre » où 172 gouvernements sont représentés. Cette conférence a permis d'adopter le *Plan d'action pour le développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, appelé également *Agenda 21*. Il s'agit d'un plan détaillé d'action mondiale, dans tous les domaines du développement durable, déclinable au sein des plans locaux portés par des acteurs de proximité. Ce sommet a aussi conduit à la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* qui définit les droits et les responsabilités des États en la matière.

Les principes du développement durable ont été inscrits dans les objectifs de l'Union européenne (traité d'Amsterdam) et dans ceux de l'État français (charte de l'environnement adossée à la Constitution française). Des stratégies européenne et nationale en faveur du développement durable ont été adoptées afin de faire converger les actions des diverses institutions et organismes. Aujourd'hui, en France, c'est la stratégie nationale de développement durable 2006-2008 qui constitue le cadre de référence. Elle est structurée autour de 5 finalités, chacune transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'objectif affiché est une amélioration continue du territoire à long terme. La réversibilité des choix de développement, l'expression d'une solidarité entre les uns et les autres et le respect de la planète sont recherchés.

La stratégie nationale pour la période 2009-2012 est en cours de validation ; elle repose sur 9 défis-clés pour l'avenir :

- changement climatique et énergie propre ;
- transports et mobilité durables ;
- conservation et gestion des ressources naturelles ;
- production et consommation durables ;
- santé publique, prévention et gestion des risques ;
- gouvernance ;
- pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable ;
- inclusion sociale, démographie et immigration ;
- éducation et formation, recherche et développement.

Le cœur de ce dossier d'Octant est constitué de 21 fiches donnant autant de visions du Finistère sous l'angle du développement durable. Elles sont structurées autour des 5 finalités de l'actuelle stratégie nationale du développement durable, et rattachées, lorsque cela a été possible, aux défis-clés pour l'avenir. Ces 21 fiches sont constituées de façon identique, outre l'analyse en elle-même :

- les messages principaux sont repris dans *L'essentiel* ;
- la partie *Pertinence au regard du développement durable* met en perspective le thème de la fiche et donne les choix retenus des axes de l'analyse au sein de la fiche ;
- le *Tour d'horizon* fournit des données de cadrage sur le thème et fait des liens éventuels avec d'autres fiches de l'ouvrage ;
- le bilan de l'analyse permet de dégager un premier niveau de *Forces* et *Faiblesses* du territoire quant aux indicateurs retenus ;
- enfin, les *définitions* utiles, la liste des *sources* et une bibliographie (*Pour en savoir plus*) complètent l'analyse.

Thème	Rattachement aux défis de la nouvelle stratégie nationale 2009-2012 du développement durable	Fiche thématique
1 - La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	Changement climatique et énergie propre	1. Énergie
		2. Qualité de l'air
2 - La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Conservation et gestion des ressources naturelles Santé publique, prévention et gestion des risques	3. Occupation du sol
		4. Biodiversité
		5. Patrimoine
		6. Qualité de l'eau
		7. Risques naturels et technologiques
3 - La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations	Insertion sociale, démographie et immigration	8. Démographie
		9. Emploi
		10. Niveau de revenu fiscal
		11. Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires
		12. Gouvernance - Citoyenneté
4 - L'épanouissement de tous les êtres humains	Insertion sociale, démographie et immigration Gouvernance Éducation et formation Santé publique, prévention et gestion des risques	13. Conditions de vie des Finistériens
		14. Santé de la population finistérienne
		15. Éducation et formation initiale
		16. Accès au logement des populations locales
5 - La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Production et consommation durables Transports et mobilité durables	17. Entreprises / Établissements et gouvernance
		18. Agriculture et pêche
		19. Tourisme
		20. Déplacements de voyageurs
		21. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Ce dossier n'a pas pour vocation de traiter l'exhaustivité des thèmes et indicateurs du développement durable. Il propose des regards transversaux sur la situation du Finistère au regard du développement durable.

# Introduction

## Les 26 EPCI du Finistère \*



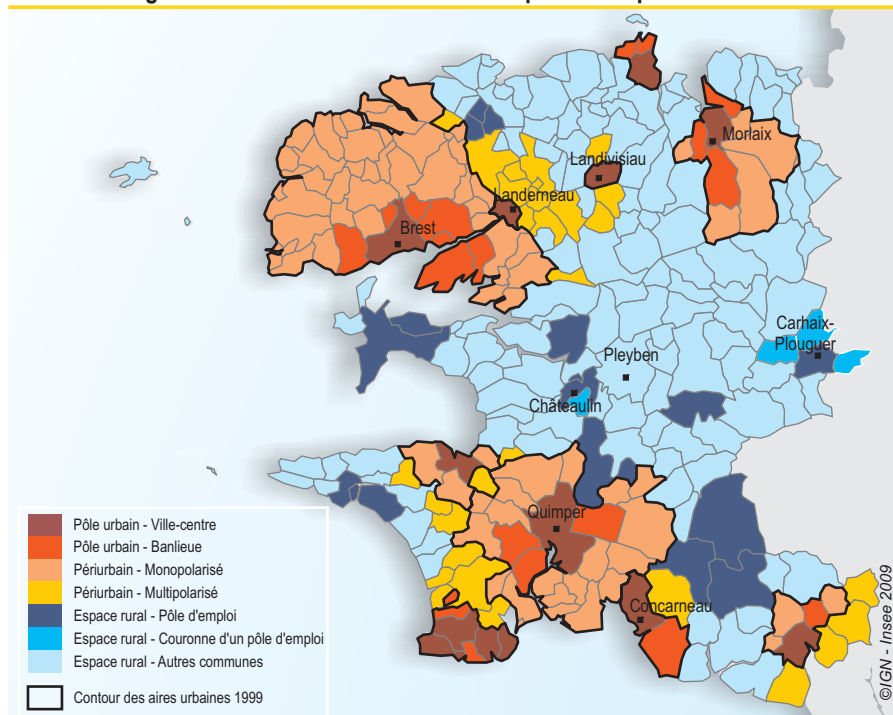
CC = communauté de communes  
\* avec Le Moustoir

Lorsque cela a été possible, l'analyse des fiches a été faite au niveau des 26 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Finistère.

En effet, le Finistère est composé sur son territoire de structures intercommunales à fiscalité propre : les EPCI.

Seules 3 communes du Finistère n'appartiennent pas à un EPCI : l'île-de-Sein, Locronan et Quessant. Les données relatives à ces trois communes ont été prises en compte dans tous les indicateurs au niveau du département ; en revanche, ces 3 communes sont absentes des analyses au niveau EPCI. A contrario, la commune de Le Moustoir, située dans les Côtes-d'Armor, fait partie de la communauté de communes du Poher. Sauf mention contraire sur les cartes, les données de la communauté de communes du Poher intègrent celles de Le Moustoir. Dans tous les cas, les chiffres départementaux ne prennent pas en compte Le Moustoir.

## Les communes du Finistère\* selon le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural



Source : Insee, recensement de la population 1999  
\* y compris Le Moustoir

Par ailleurs, certaines analyses se font également selon le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUERVC). Ce zonage est fondé sur les données du recensement de 1999.

Deux bilans ont été tirés à partir de ces fiches. L'état des lieux global du Finistère au regard du développement durable, présenté sous forme de synthèse, a été réalisé par le Conseil général du Finistère ; l'Insee a produit une analyse du fonctionnement des territoires, au niveau des EPCI et au niveau communal.

Tout au long de la rédaction de ce dossier, deux ouvrages ont particulièrement éclairé les auteurs :

- « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs » - Dossiers de l'Insee de Midi-Pyrénées n°142 - septembre 2007 ;
- le rapport DIACT 2008 : « Dynamiques et développement durable des territoires - Rapport de l'Observatoire des territoires 2008 ».

Ce dossier d'Octant a rassemblé des contributions de diverses natures. Outre les auteurs au Conseil général du Finistère et à l'Insee Bretagne, un certain nombre de personnes et d'organismes ont été sollicités. Ils ont notamment mis à disposition leurs données pour les besoins de ce dossier. Ils sont mentionnés dans les sources et dans la rubrique « Pour en savoir plus ».

D'autres ont apporté leur appui technique et/ou ont validé le contenu des fiches :

- Air Breizh ;
- Caisse d'allocations familiales du Finistère ;
- Centre d'études et de valorisation des algues ;
- Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne ;
- Rectorat de Bretagne.

Que tous ces contributeurs soient ici remerciés, ainsi que les services internes du Conseil général du Finistère et de l'Insee ayant contribué, directement ou indirectement, à ce dossier.

## Définitions des espaces territoriaux

*Le zonage en aires urbaines décline le territoire en deux grandes catégories :*

- **l'espace à dominante urbaine** composé des **pôles urbains** et du **périurbain** (couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle urbain, elle est seule **ville-centre**. Dans le cas contraire, toutes les communes qui ont une population supérieure à la moitié de celle de la commune la plus importante, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes d'un pôle urbain qui ne sont pas villes-centres constituent la **banlieue** du pôle urbain.
- **l'espace à dominante rurale** qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.  
Les **pôles d'emploi de l'espace rural** sont les communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus.  
Les **couronnes d'un pôle d'emploi de l'espace rural** sont les communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.  
Enfin, les **autres communes de l'espace à dominante rurale** sont les communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

*Le **périurbain** a trait aux déplacements domicile-travail, les emplois restant largement concentrés dans les pôles urbains tandis que les lieux de résidence s'éloignent de ces pôles urbains. Le périurbain est composé des communes sous influence urbaine du fait de ces déplacements domicile-travail : communes périurbaines et communes **multipolarisées** (dont les salariés vont travailler dans plusieurs pôles d'emploi).*